

Plaidoyer pour des centres de lecture publique dynamiques en pays sândi du District de Boko-Songho

Jean-Claude MOUSSOKI*

Jean-Bosco NTSI**

Résumé

La politique culturelle du Congo est à définir sous les primes de la valorisation de l'identité culturelle et de l'élévation du niveau éducatif des populations à travers les projets de lecture publique qui en constituent le soubassement. Ces centres qui sont de sortes de nouvelles missions et fonctions, jadis, assignées à la bibliothèque nationale en plein expansion, avaient joué un rôle majeur dans le paysage culturel du Congo. Pour desservir les populations congolaises, et particulièrement les Sândi du district de Boko-Songho, la bibliothèque nationale avait ouvert des structures annexes dans quelques départements et arrondissements où les taux de fréquentation, fort appréciables, présageaient des lendemains meilleurs en faveur de la lecture publique. Malheureusement, ces structures, qui se meurent sous une bonne garde, s'étaient développées de manière asynchrone avec la construction d'imposants édifices publics modernes dans la ville. On n'en est resté là ! Depuis lors, rien de véritablement culturel n'a été proposé aussi bien à cet espace qu'à d'autres. Qu'en est-il de l'espace culturel occupé par les Sândi dans le Sud du District de Boko-Songho ?

Mots-clés

Centre de lecture publique, Livre, Numérisation, Informatique, Sândi, Boko-Songho

Abstract

The Congo's cultural policy is to be defined under the premiums of enhancing cultural identity and raising the educational level of the population through the public reading projects that form its foundation. These centers, which are a kind of new missions and functions, once assigned to the expanding national library, had played a major role in the cultural landscape of the Congo. To serve the Congolese

*Département des Sciences et techniques de la communication, FLASH (UMNG).

**Département des Sciences et techniques de la communication, FLASH (UMNG).

populations, and particularly the Sûndi of the Boko-Songho District, the national library had opened ancillary structures in some departments and districts where attendance rates, very appreciable, foreshadowed a better tomorrow in favor of public reading. Unfortunately, these structures, which die under good guard, had developed asynchronously with the construction of imposing modern public buildings in the city. We didn't stop there! Since then, nothing truly cultural has been proposed to this space as well as to others. What about the cultural space occupied by the Sûndi in the south of Boko-Songho District?

Keywords

Public Reading Center, Book, Digitization, Computer Science, Sûndi, Boko-Songho

Introduction

Il est assez surprenant d'observer le peu d'attention que les pouvoirs publics et les chercheurs accordent à la problématique des bibliothèques, des centres de lecture publique et aux systèmes documentaires (J.F. Makosso, 2014, p. 83-100) - numérisés ou hybrides - en République du Congo, en dépit de quelques textes écrits y relatifs recensés (J. N. Lempoua, 1983, 63p.). Seulement, on sonne l'alarme sur ce qui apparaît, désormais, comme une disparition de tels centres en zone urbaine et rurale au profit des espaces¹ « d'acculturation² ». Ils ont un impact certain sur les générations présentes et futures eu égard à l'ignorance des effets néfastes sur les jeunes qui les fréquent au quotidien.

L'espace culturel sûndi dans son ensemble, rural, est si souvent oublié dans les projets de développement socioculturel du pays. Aucune place, sérieuse, n'est accordée ni à la construction et ni au

¹ Ces espaces sont formés et composés d'innombrables débits de boissons, des motels, des cabarets, des salles des jeux qui ne contribuent guère au renouvellement des connaissances de l'élite de demain. (Observations)

² La définition classique du concept acculturation est adoptée lors du Mémoire de 1936 : Il est un « Ensemble des phénomènes qui résultent d'un contact continu et direct entre des groupes d'individus de cultures différentes et qui entraînent des changements dans les modèles [pattern] culturels initiaux dans l'un ou les deux groupes », écrivent Nadia Belkaïd et Zohra Guerraoui (2003) « La transmission culturelle : le regard de la psychologie interculturelle », In *Empan*, 3, n°51, p. 126.

développement des centres de lecture dynamiques, en dépit du nombre important d'écoles primaires et collèges publics qu'on dénombre. Comparativement aux autres espaces culturels du Congo, l'espace sùndi, demeure un parent pauvre dans ce domaine. Aussi, l'intérêt que nous accordons à la problématique de développement des centres de lecture publique dans l'espace sùndi est très capital du fait des forces et faiblesses qu'il présente : l'existence de nombreuses écoles publiques, le fort taux de scolarisation, l'inexistence des centres de lecture publique indispensables à l'éveil et à l'épanouissement des enfants, le peu d'engouement des pouvoirs publics et autres bienfaiteurs à la promotion de la culture... Ce dynamique espace ne disposerait-il pas des mêmes atouts pour être doté des centres de lecture publique digne d'intérêt ? Quelles opportunités ou occasions, « ratées », auraient permis à cette zone de se doter d'un arsenal viable pour un précieux développement culturel ?

C'est autour de ces interrogations que s'articulera notre argumentaire qui présentera, tour à tour, les opportunités de développement culturel du pays sùndi, les raisons de la non éclosion des centres de lecture dynamiques et les pistes de solution pour y parvenir.

1. Les opportunités de développement culturel de l'espace sùndi ou l'âge d'or des centres de lecture publique en République du Congo

Comparée à ce métal - l'OR- la bibliothèque nationale vaut tout son pesant d'or. En effet, l'activité bibliothéconomique ne date pas de longtemps. Certes que des essais (J. F. Makosso, 2014, p. 83-100) très timides de création de bibliothèques ou des centres de lecture publique avaient vu le jour à Brazzaville, mais il n'en reste plus grand-chose. Au lendemain des indépendances des pays africains, la société de l'oralité - dans laquelle les populations étaient encore cantonnées - sera supplantée par la société de l'écriture qui fixe au mieux la parole articulée. Des centres de lecture publique, devenus au fil des temps des bibliothèques - verront le jour - au sens propre où l'UNESCO les définit comme étant des entités qui :

(...) sont responsables des acquisitions et de la conservation d'exemplaires de toutes les publications éditées dans le pays et fonctionnant comme bibliothèques de dépôt, soit en vertu d'une loi, soit en vertu d'accords particuliers. Elles peuvent aussi

normalement remplir certaines fonctions suivantes : établir une bibliographie nationale ; tenir à jour une collection étendue et représentative de la production étrangère, comprenant aussi des ouvrages concernant les pays où est située la bibliothèque ; tenir le rôle de centre national d'information bibliographique ; établir des catalogues collectifs ; publier la liste bibliographique nationale rétrospective (...) (UNESCO, 1984, 11-12).

Si la raison d'être d'une bibliothèque est la conservation des documents au sens large du terme, elle se charge, aussi de :

(...) Rassembler les documents du passé et du présent et les garder pour qu'ils soient disponibles pour les usagers à la fois actuels et futurs. Cette notion jadis inhérente à la notion même de la bibliothèque tend aujourd'hui à ne plus reposer fondamentalement que sur les bibliothèques nationales (J.M. Dukeau, 1980, p. 21).

Elle assure également la diffusion des connaissances gravées sur des nombreux supports. C'est pour assurer et permettre l'accès des populations à la connaissance livresque offerte à travers les projets de lecture publique que cette mission devenait un des objectifs fixés par les pouvoirs publics. Il s'agissait là d'une réponse à la définition et aux fonctions assignées à une bibliothèque. Tourné vers l'éclosion d'autres types de bibliothèques, ce projet visait l'amélioration des conditions de vie à travers des services innovants (M.C. Jacquinet, 2011, 172 p.). Des services qui permettent de considérer les centres de lecture publique ou bibliothèques comme un « troisième lieu³ ».

Toutefois, plusieurs centres de lecture publique, aujourd'hui disparus, avaient eu le mérite d'exister. C'est le cas de la bibliothèque de l'Institut d'études centrafricaines et de la bibliothèque de l'institut d'études congolaises. L'année 1971 va finalement marquer un tournant

³Les services innovants en bibliothèque relèvent du concept de « Bibliothèque troisième lieu » : une notion forgée au début des années 1980 par Ray Oldenburg dont les passages en donnent la définition avec ses caractéristiques et son application aux bibliothèques comme le rapporte M. Servet, dans son article intitulé « les Bibliothèques troisième lieu », In *Bulletin de Bibliothèque de France (BBF)*, 2010, n°4, p. 57-63.

décisif dans la situation bibliothéconomique du Congo⁴ avec les expériences pilotes des bibliothèques régionales (Kinkala dans le Pool en 1979 et Owando dans la Cuvette en 1982), etc.

1.1. Les centres de lecture publique soutenus par les pouvoirs publics

La République du Congo, écrivait R. Bayele-Ngoma (2007), reste un pays consommateur de livres provenant de l'étranger, principalement de la France. Ils sont vendus à des prix prohibitifs (entre 20.000 et 55.000 Frs CFA) pour un citoyen moyen au très bas pouvoir d'achat. Aujourd'hui, les rares maisons d'édition que compte le pays (les Éditions Hemar⁵, les Éditions L'Harmattan Congo etc.), les circuits d'approvisionnement, les éditeurs et les auteurs se sont multipliés au point où les centres offriraient des biens meilleurs services qu'hier. Mais, hélas, les effets induits n'ont pas du tout connu un réel impact.

Avec les nouvelles missions dévolues à la bibliothèque, les pouvoirs publics avaient décidé d'apporter et de rapprocher le livre au niveau des communautés : c'est le cas des centres de lecture de Moungali (en 1977), de Makélékélé (en 1980) et de Ouenzé (en 1981). Ces centres furent les « pionniers » d'un ambitieux projet à telle enseigne que l'ouverture d'une bibliothèque dans un arrondissement ou dans une région avait très souvent fait l'objet d'une grande fête (J.C. Moussoki, *op.cit.*, p. 15), une liesse et mobilisation populaires, un soulagement

⁴ C'est à la suite du décret 71/321 du 27 septembre 1971 du Président de 1^{re} République que fut mise en place la Direction générale des services de bibliothèques, d'archives et de documentation, alors rattachée à la Présidence du Conseil d'Etat. Ainsi que le suggère sa dénomination, la Direction générale des services de bibliothèques, d'archives et de documentation est l'organisme central de coordination et de contrôle des services documentaires au Congo. Elle a pour tâche d'organiser d'une manière planifiée, le développement des bibliothèques. C'est l'équivalent de l'ancienne direction des bibliothèques et de la lecture publique en France. La création de la Bibliothèque Nationale Populaire est liée au décret 71/321 du 27 septembre, mais son ouverture date de 1972.

⁵ Les Éditions Hemar ont été créées en avril 1990. Après une éclipse d'une dizaine d'années due au contexte politique particulièrement heurté qu'a connu la République du Congo dans les années 1990, elles refont surface en 2000. Elles assoient une politique éditoriale dynamique autour de la devise « Le livre au service du développement », et se dotent d'un statut juridique. Bien que le siège social soit fixé à Brazzaville, leur champ d'action s'étend à la sous-région d'Afrique centrale et plus particulièrement à la République démocratique du Congo.

pour les « intellectuels » et pour les jeunes scolarisés. Les habitants des communes précitées et des zones environnantes avaient désormais le privilège de disposer, à portée de main, le livre au sens large du terme. Une forme de communication par l'écriture (P. Otlet, 1988, p. 107) dont la bibliologie est la science par excellence. Ces centres, quoi qu'embryonnaires, aiguisaient, chez les écoliers, un goût très prononcé pour la lecture. Ils offraient à ces « lecteurs débutants » l'occasion de brasser d'autres cultures, se mettant, ainsi, du reste en situation interculturelle (N. Belkaïd et Z. Guerraoui, 2003, p. 15) où de nouvelles formes et règles de vie, de même que de nouveaux systèmes de significations vont s'élaborer suite aux métissages dynamiques entre les systèmes et les personnes en contact.

1.2. Les projets de lecture publique soutenus par les partenaires

Dans le domaine de la culture, des lettres et des arts, l'UNESCO et la France restent les partenaires privilégiés du Congo. En dépit des efforts déployés avec leur concours, les événements tragiques 1997 avaient annihilé cette volonté manifeste. Le projet des centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC), qui en comptait déjà une trentaine était étouffé.

1.2.1. L'impact des projets CLAC⁶ dans le renforcement des projets de lecture publique en République du Congo

Les CLAC étaient devenus non seulement des bibliothèques mais aussi de véritables centres culturels et sociaux favorables au déploiement des initiatives bénévoles. C'était un lieu sûr où l'enfant se cultivait en s'amusant au lieu de traîner dans les rues. Les livres y étaient disponibles : dictionnaires et autres ouvrages de références, documentaires, livres d'histoire et bandes dessinées. Les enseignants

⁶Dès 1986, la Francophonie a mis en place le programme des Centres de lecture et d'animation culturelle (Clac) afin de satisfaire les attentes des populations situées en milieu rural. Ce programme a permis à ce jour l'implantation de 225 Clac dans 18 pays d'Afrique, de l'océan Indien, de la Caraïbe et du Proche-Orient. Depuis 2003, il a évolué en un véritable programme d'appui aux politiques nationales de lecture publique, Office International de la Francophonie, *Favoriser le développement de la lecture publique : Centres de lecture et d'animation culturelle (Clac) : 20 ans d'expérience dans les pays francophones*, OIF, sd., 15 p.

pouvaient y étudier et emprunter du matériel didactique. Les élèves (qui constituaient 68% des abonnés) y trouvaient une précieuse source de documentation, la seule parfois en dehors de l'école. Des activités gravitant autour de la lecture y étaient organisées. Dans les localités telles que Dolisie et Nkayi, par exemple, où ces projets avaient pris de l'ampleur, des auteurs y avaient fait des tournées pour dialoguer avec le public. On trouve encore aujourd'hui quelques vestiges, mais sans grand intérêt de la part des pouvoirs publics.

On mesure ainsi l'importance et l'impact de ces ressources documentaires sur la scolarisation des enfants sūndi. D'après une enquête menée auprès de quelques personnes ressources - celles qui ont connu ce projet- le taux de réussite scolaire était au-dessus de la moyenne nationale, chez les jeunes qui fréquentaient un CLAC (J. B. Nadeau, 2006, p. 70). Pour M. Georges Ntaba⁷, interrogé sur le sujet :

(...) Ce programme venait en appui au secteur de l'éducation.
(...) Chez nous, après l'école, habituellement les élèves n'ont pas d'autres endroits où aller pour se cultiver. Déjà les livres étaient rares dans les écoles sauf ceux des maîtres. S'il y a une bibliothèque dans une localité, c'est vraiment du pain béni. C'est ce qui fait que le projet a fait ses preuves, que les CLAC étaient très bien fréquentés.

Ce projet, aujourd'hui laissé pour compte aux conséquences tout aussi dévastatrices que sont les résultats de l'étude sur la prévalence de la consommation de l'alcool et du tabac à Brazzaville (G. Kimbally Kaky, Y. Voumbo et al., 2011, 29 p.), n'a pas non plus bénéficié d'un début d'application des TIC et d'automatisation et de numérisation.

1.2.2. Les projets Programme d'Appui au Système de Santé du Congo-Brazzaville (PASCOP) et PARAMED

Ces deux projets étaient axés essentiellement sur le renforcement des capacités des agents de santé en République du Congo.

⁷ M. Ntaba Georges, Ancien journaliste à Télévision congolaise, est aujourd'hui basé en France (Entretien téléphonique du 22 avril 2012).

Le projet PESCOB⁸ « Appui au système de santé du Congo » avait bénéficié d'un financement de l'ordre de 9,5M€. Dans le cas d'espèce, les documents étaient soigneusement rangés dans des malles métalliques de couleur bleue. Le projet PARAMED⁹ était une action concertée de l'Agence Française de Développement et de l'Union Européenne dont les contributions étaient de l'ordre de 4.672.000 euros pour l'achat des bibliothèques bleues en 2014.

1.2.3. Le projet Bibliothèque Bleue¹⁰

Ce projet avait démarré en 2004 grâce à l'appui de l'Organisation mondiale de la Santé par l'acquisition de dix-neuf bibliothèques bleues financées par l'Union Européenne. Ce fut un des très précieux outils à l'appui au Programme National de Développement Sanitaire et au renforcement du Service de Coordination de l'Actions Sanitaire. Il était le complément idéal des projets PESCOB et PARAMED (G. Miambanzila, 2006, 95 p.) car très « indispensable dans les zones où l'accès aux sources documentaires crédibles et aux bibliothèques virtuelles susceptibles d'amener les professionnels à renouveler leurs connaissances relève encore de l'illusion » (J. C. Moussoki, 2015, p. 2) comme le montrent les résultats d'une mission d'enquête (J. C. Moussoki, 2012, 90 p.) où près de 85% des agents de santé interrogés

⁸ Soutien au programme national de développement sanitaire : Appui au système de santé du Congo - PESCOB 9 ACP COB 2. La mise en œuvre du PESCOB avait démarré en septembre 2004 (...). La 1^{ère} phase de croisière a connu des contraintes politiques (non validation du PNDS) qui ont freiné une partie des activités du projet. La 2^{ème} phase de croisière a démarré en mars 2007 avec une fin de mise en œuvre opérationnelle prévue pour mai 2008 et une phase de clôture des activités de juin à fin août 2008, UNION EUROPEENNE. *Revue annuelle opérationnelle de 2007 : Congo Brazzaville : coopération entre la République du Congo et l'union européenne (rc/ue) rapport annuel conjoint pour l'année 2006*, [Brazzaville], 2007, p.21.

⁹ PARAMED : Programme d'Assistance technique pour la formation continue des personnels paramédicaux en République du Congo.

¹⁰ La Bibliothèque bleue est une collection qui a été mise au point par la bibliothèque de l'Organisation mondiale de la santé pour être installée dans les centres de santé de district en Afrique afin de pallier le manque d'information médicale et sanitaire actualisée. Cette collection qui est pré-classée par grandes rubriques, contient une centaine de livres portant sur la médecine et la santé publique, complétée par trois ou quatre abonnements à des revues médicales.

disent avoir eu recours aux informations produites et mises à jour par l'OMS.

Mais, malgré la bonne volonté des partenaires pour mettre à la disposition du personnel des informations fiables et mises à jour, les perspectives tant souhaitées en vue d'un développement des centres de lecture publique figurent, cependant, au second rang des préoccupations des pouvoirs publics. C'est comme si, c'est souvent le cas, personne n'en avait jamais entendu parler. On construit d'imposants ouvrages (routes, mairies, ponts, chaussées, stades, hôpitaux, amphithéâtres etc.) - ce qui est une très bonne chose – sans que personne n'esquisse le moindre projet de développement et de numérisation desdits centres.

2. L'échec du processus de développement culturel et d'implantation des projets CLACs en pays sândi de Boko-Songho

Le pays sândi du District de Boko-Songho est un espace socio-culturel dynamique qui, en dépit des difficiles conditions d'accès au savoir livresque, a eu le mérite de voir éclore de nombreux cadres (administratifs, politiques, militaires et civils). C'est la preuve du sérieux et de l'abnégation dont ils ont fait montre pour dans leurs études.

Il convient de noter que tout au début des années 1970, le projet « *Création de l'École du peuple : République Populaire du Congo - (mission) 19 novembre-22 décembre 1975* » (A. Gnali et ali., 1976, 135 p.) visait la création des écoles publiques dans bon nombre des villages du Congo. L'espace sândi a, à son tour, vu se développer un système éducatif adéquat avec des cycles complets. Ce fait ne sera plus le seul monopole de quelques villages « privilégiés¹¹ » tels que Kissenga (la Sorbonne de la Terre Kinkouémi) - qui recevait tous les élèves des Terre Nkiesila et de Kinkouémi et du District de Kimongo (village Ndingui Malemba par exemple) et Nsoukou-Bouadi (qui dispose non seulement d'une école primaire, mais aussi d'un collègue d'enseignement général). Les autres villages comme Minga, Kabadissou, Hindi, Midimba, Kiteka, Nzangui, Mankola, Kibanguo, Kitidi-Tounga seront dotés d'au moins une école primaire.

¹¹A cette époque-là, ces villages qui pouvaient abriter et disposer d'un centre de santé (un dispensaire, une infirmerie) se comptaient du bout des doigts (Observations).

Or, pour accompagner ce système éducatif florissant, ces nombreuses écoles ainsi créées auraient pu être dotées des bibliothèques scolaires ou des centres de lecture dignes d'intérêt. Cela ne sera, malheureusement, pas le cas. Mais, l'on ne pouvait trouver dans certaines écoles quelques ouvrages, dons des pouvoirs publics, des parents d'élèves ou achetés par des enseignants dévoués et compétents qui ne se faisaient pas prier pour aller dans les villages, les plus reculés, transmettre leurs savoirs aux enfants sūndi. Cependant, les opportunités n'ont pas manqué pour que ces écoles soient dotées de bibliothèques ou des centres de lecture publique (CLAC). Malheureusement, il en sera ainsi dans bon nombre d'espaces culturels du pays où les opportunités ont été comme un coup d'épée dans l'eau.

3. De l'âge d'or à la désillusion

Les espoirs suscités par l'éclosion des bibliothèques en zone urbaine avaient désenchanté, cédant au désespoir et à la désillusion¹². Cette désillusion serait –elle imputable aux pouvoirs qui ne parviennent pas à élaborer des politiques culturelles à la hauteur des ambitions du pays ou de l'espace culturel sūndi ? Et comme la nature a horreur du vide, ce vide a très vite été comblé par des espaces culturels d'« inculture¹³». Nous assistons, impuissants, à l'avènement d'un Nouvel Ordre Culturel (NOC) où les activités dénuées de portée hautement culturelle sont « parrainées », au niveau le plus élevé, à coup de millions de francs CFA.

En somme, quelles nouvelles attitudes expliqueraient cette désillusion ? Dans ce registre, un certain nombre d'attitudes est à relever :

- L'outil informatique, une opportunité à saisir ;
- Les occasions manquées pour promouvoir le livre ;

¹²*L'Avenir d'une illusion* est le titre d'un ouvrage écrit par A. Green et F. Otto Kenerberg, Paris, PUF, 2000, (Coll. Petite bibliothèque de psychanalyse).

¹³L'inculture se définit comme l'absence de culture, l'ignorance. Et l'ignorance est l'état d'une personne qui n'est pas informée de quelque chose, qui n'en a pas connaissance. D'où vient donc cette forme de candeur qui règne sur notre société actuelle et qui permet ce manque d'instruction et cette absence de connaissance relativement à la culture dans le sens le plus large de son expression, « Une culture de l'inculture », in *A bord de la revue sociale et politique*, N° 39 - avril / mai 2011, <https://www.ababord.org/Une-culture-de-l-inculture>.

- La sous-utilisation des TICs dans les activités bibliothéconomiques ;
- La sous électrification de l'espace sândi ;
- Les lieux et les endroits où « les affaires du ventre et du bas ventre » battent les records d'audiences (débits de boisson, maisons de passe, kermès, night-clubs)

3. 1. L'outil numérique : une opportunité à saisir

Pour promouvoir les livres, la percée des TICs dans la vie est un atout indéniable. Les TIC sont devenues de puissants facteurs de développement dans les zones urbaines dont les zones rurales doivent saisir l'opportunité. Si leur utilisation dans l'éducation constitue un enjeu considérable, tant elles ouvrent de nouvelles perspectives dans les processus d'enseignement et d'apprentissage, la dématérialisation des supports papiers a considérablement modifié la création, le stockage, l'accès et la diffusion des contenus. Le milieu rural sândi dispose de beaucoup d'atouts pour réussir des campagnes de promotion des livres imprimés et numériques (UNESCO, 2015, 120 p.).

L'usage du numérique dans la gestion des centres de lecture publique devient une nécessité « impérieuse ». Mis au service du grand public, ces moyens technologiques, peuvent dès lors être exploités par les bibliothécaires à condition qu'ils forment les usagers à l'exploitation et à l'interrogation des bases de données documentaires. Qu'ils s'approprient et utilisent, au maximum, les biens faits des TICs dans le circuit du document. L'obligation d'accéder aux portails numériques est à imposer et à vulgariser. Des applications qui nécessitent une médiation plus importante et un accompagnement de la part des professionnels, c'est le cas, de TAPIKEO et de MIND JET. Elles sont gratuites permettant de créer des bibliothèques sonores associées à des images ou des photos, pour les porteurs de handicaps mentaux ou les jeunes enfants. Ces outils peuvent aussi accompagner les élèves et les enseignants dans des ateliers adaptés et dans la découverte de la bibliothèque et de ses collections.

En somme, dans les centres de lecture publique ou les bibliothèques de demain (N. Desmarais, 1995, p. 163-165), le bibliothécaire trouvera lui-même l'interaction avec d'autres usagers via la machine (téléphone, fax, vidéo conférence, ordinateur et modem) au lieu de face à face. On

peut se permettre de dire comme G. A. Muirhead (1994, p. 97-107) : « le rôle du bibliothécaire, étant le lien entre les bibliothèques et les nouvelles technologies de l'information, se maintiendra, mais le métier changera au même rythme que les technologies (...) ».

3.2. Les occasions manquées pour promouvoir les livres et les centres de lecture publique dynamiques en pays sôndi

Dans le domaine des arts et du spectacle (mariages, anniversaires, retraits de deuil...), le génie des Congolais n'a pas d'équivalent. Ils y excellent ! Pendant la « Fête de la Musique », le « FESPAM » ou de la retransmission des matchs des finales (des clubs, Europa Ligue, Coupes d'Afrique des Nations, Champions Leagues¹⁴), le concours des « Oscars de la Presse », les émissions « Tam-Tam » ou « Feux de Brazza », ce talent peut même s'exporter. Mais, hélas, comme cela a cours sous d'autres cieux, combien de fois le livre, en général, et les CLAC, en particulier, ont été mis en valeur lors de ces grands rassemblements ?

Or, la contribution à la promotion du livre serait plus marquée par l'organisation des expositions, des salons de livres, la participation aux foires internationales. Ce sont des activités qui permettraient de faire connaître le patrimoine culturel et documentaire des Sôndi de Boko-Songho à la communauté scientifique internationale. La production littéraire se développe avec la publication de quelques ouvrages sur le marché.

Malgré tout, les récentes rencontres culturelles, dénommées « **Vendredis des Lettres et des Arts** », ne sont pas allées bien plus loin que cela. Elles n'ont pas réussi à « booster » la promotion du livre, l'éclosion des maisons d'édition et des centres de lecture publique chargées d'assurer la conservation des livres. Certes, ces occasions furent des moments d'intenses communions culturelles entre les auteurs

¹⁴Nous avons souvent observé les importants et imposants moyens logistiques déployés par les brasseries (Primus, Kronenbourg, Ngok, Ndzoko, etc...) pour sponsoriser les activités sportives comme la retransmission, par exemple, des finales des Ligues de champions européennes. Une part belle est généralement faite à la promotion des bières et non aux livres. A titre d'exemple, les récentes promotions de la bière Black, Ndzoko, Guinness etc. pour lesquelles 3 bouteilles sont vendues au prix de XAF 1,000 (Observations).

et les lecteurs qui n'ont pas résisté aux épreuves du temps et de l'environnement sociopolitique.

Néanmoins, les pouvoirs publics avaient conscience que :

Le livre est, en général, mal connu du grand public. On constate un désintéressement à la lecture, aussi bien des jeunes en âge scolaire que des adultes, d'une part, aux coûts trop élevés des ouvrages dans leur diversité, au manque de structures documentaires publiques, d'autre part et surtout, à une mauvaise scolarité¹⁵.

Que faire pour promouvoir les centres de lecture publique, les livres et encourager les Congolais à l'écriture et à lecture en milieu sūndi?

3.3. La création des centres de lecture publique numérisés et dynamiques

Dans la zone des Sūndi de Boko-Songho, les centres de lecture publique, s'il en existait, seraient amenés à se remettre en question. Leur utilité sociale, leurs performances seraient étudiées : les statistiques d'emprunt ; la politique documentaire et l'évolution du taux de fréquentation et de consultation.

Les professionnels seraient en quête d'innovations pour les garder attractifs au moment où le marché du livre évolue dans un environnement difficile, très concurrencé par l'Internet. Si les pouvoirs publics réinventaient les centres de lecture publique, que faire pour qu'ils redeviennent plus « dynamiques ? ». La réponse sera à la fois simple et complexe.

Simple, en cherchant à capitaliser les idées émergentes (F. Deloule et *al.*, 2004, p. 67-80) en inventant un modèle de bibliothèque en mutation, c'est-à-dire transformer l'offre de service pour faire évoluer les relations entre bibliothèques et usagers, impulser et piloter l'innovation en bibliothéconomie (Ch. Di Pietro, 2015, 172 p.). Complexe avec l'usage de la technologie du numérique dont il faut disposer ; le rôle traditionnel des bibliothécaires et documentalistes inclut aujourd'hui la médiation numérique. Le besoin est grandissant de

¹⁵« Journée mondiale du livre et des droits d'auteurs : rendre accessible et promouvoir le livre d'auteur congolais », In *La semaine africaine*, 2015, n°3488, p.6.

construire un lien entre outils et dispositifs techniques d'une part, et les publics, d'autre part. Les usagers se voient offrir toute l'information à portée de clic, mais ils sont aussi confrontés à de nouvelles difficultés comme le souligne Christophe Deschamps, « (...) *Savoir rechercher la bonne information plus vite et mieux que les usagers est plus que jamais une compétence-clé de nos métiers, de celles qui se voient et qui font la différence* » (J. A. Accart, 2016, p. 172).

3.4. La création des centres de lecture sans livres imprimés

En pays sândi, nous espérons, dès que toutes les conditions matérielles et technologiques seront réunies - même s'il n'existe pas encore de institutions ou formations académiques et bibliothéconomiques pour désigner une « bibliothèque sans livres imprimés », que les Anglais appellent « bookless library » - la création d'une bibliothèque publique sans livres imprimés qui proposera des collections entièrement numériques (...) sera la bienvenue. Tout ceci doit être soutenu par un prototype : *open space concept with a co-working atmosphere* ou *virtual*. L'usage de l'outil informatique dans les CLACs va considérablement modifier la façon de travailler, de produire et de communiquer des différents acteurs. L'on assiste là à la matérialisation du village de planétaire (*Global Village*), une expression empruntée à Herbert Marshall McLuhan. Ce changement est déjà bien visible au niveau des administrations où le télétravail a réalisé une fulgurante percée.

Au moment où toutes les innovations proposées seront intégrées dans les centres de lecture publique, ils deviendront des entités dynamiques où les « pratiques de lecture et d'achat de livres numériques » (D. Bouillier et M. Crépel, 2013, 114 p.) prévaudront à jamais. Il s'agira en effet de lecture et non d'un usage de tablette ou de liseuse. Rappelons-le : personne « n'utilisera de tablette ou de liseuse », cette expression n'a aucun sens, et rabattrait a priori le public comme clone de l'offre technologique. Ce qui compte c'est l'activité que l'on effectue avec ces tablettes, en l'occurrence, dans notre cas, la lecture. « Je lis un livre sur ma liseuse », je « n'utilise » pas ma liseuse. Certes, l'héritage des autres usages du numérique viendra jouer son rôle. Prenant appui sur le processus d'informatisation de la bibliothèque universitaire, l'on réalise que « la bibliothèque virtuelle est devenue une

composante de la société de l'information » (J. F. Makosso, 2015, p. 125-140), il sera possible d'atteindre cet objectif, de faire de l'espace sùndi une des entités pourvues en centres de lecture débarrassés des supports imprimés.

3.5. Susciter l'innovation dans les CLACs en zone rurale

D'un point de vue de la systémie organisationnelle, l'on trouve une définition du processus qui stipule que :

(...) l'innovation se présente quand la modification exige l'étude et l'évaluation de nouveaux programmes d'activités qui n'ont pas été inclus dans le répertoire habituel de l'organisation, et, ne peuvent être introduits par une simple application des règles de changement des programmes (V. Boly, 2004, p. 34)

L'innovation est donc un processus cognitif connaissant un aspect organique et constructiviste impliquant au travers d'une prise d'initiative une véritable rupture de paradigme. L'innovation est assimilée à une véritable plus-value pour l'institution qui la porte. Innover, c'est susciter, c'est créer des services innovants, des stratégies et des répertoires d'actions pour les bibliothèques en s'appuyant sur le merchandising¹⁶, c'est-à-dire matérialiser l'avènement du « Troisième Lieu » (. M. Servet, 2010, p.57-66) ou du « human library » et de songer à l'avenir, c'est-à-dire le passage de la culture de l'imprimé à celle du numérique. Ici le concept de bibliothèque troisième lieu sera intéressant car résolument décomplexé, il sera un lieu du vivre-ensemble où chacun pourrait agir selon ses souhaits et avec des usages adaptés à ses besoins. Mathilde Servet décrit ces établissements comme :

Des pivots de la vie de la collectivité, ces établissements remplissent une mission citoyenne. Ils offrent des services à la personne (alphabétisation, formation, aide à la recherche pour

¹⁶Il se définit comme l'ensemble des méthodes et techniques d'implantation et de produits dans les magasins, en vue d'accroître les ventes et/ou la rentabilité de ces produits. À première vue, on voit difficilement cette définition s'appliquer aux produits culturels, et encore moins en bibliothèque ! Floriane Moreau (2016), *Des outils du commerce du livre transposables en bibliothèque*, Mémoire présenté pour l'obtention de la licence professionnelle de Traitement et gestion des archives et des bibliothèques, Option bibliothèques, Université d'Angers, Angers, p.17.

l'emploi, aide aux devoirs, etc.) et entretiennent des partenariats privilégiés avec les associations, les écoles ou la presse locale. Cours, débats, ateliers, rencontres de clubs y prennent place, plaçant « l'humain » au centre de leur démarche (M. Servet, 2010, p. 57-63).

L'innovation dans le service de lecture publique pourra être aussi technologique (M.C. Jacquinet, 2011, 172 p.) - mise en place d'une plateforme SMS pour répondre très rapidement et simplement à des questions courtes par exemple- et dans les services à distance. Enfin, on peut aussi innover en matière de formation et de création (autoformation, ateliers multimédias, salles de répétitions pour les groupes...), mais aussi en *éditorialisant* les collections, leurs contenus : le bibliothécaire devient alors journaliste de ses collections. Le médiateur de l'information documentaire est-il préparé à devenir un journaliste ?

3.5. L'innovation au service de l'inclusion sociale des publics handicapés

Les lecteurs vivant avec handicap sont souvent des « laissez pour compte », une « discrimination » d'un genre nouveau. Ceci est une évidence. Au moment où l'on construit certains édifices publics (hôpitaux, bibliothèque, supermarchés, etc.) : personne ne se préoccupe de leur mobilité. Comme on le voit assez souvent, des réaménagements des espaces en faveur des personnes vivant avec handicap se font, généralement, bien plus tard. Innover en direction des personnes handicapées nécessite le fait, de garder en tête une double finalité : faciliter l'autonomisation des personnes porteuses de handicap et éviter par un traitement hyper spécialisé de stigmatiser et « caricaturer » leurs besoins. Les centres de lecture devront, ici, permettre l'inclusion sociale des personnes par l'innovation et la conception de moyens technologiques de compensation des incapacités, cela relève d'une logique d'équité et de justice sociale. Le contexte actuel encourage et contraint les managers au renouveau afin de coller plus encore aux besoins des publics. Les publics porteurs de handicaps restent plus encore des publics à séduire et à choyer. Pour ce faire, les établissements doivent mettre en place un service d'accueil afin de faire

« tomber » les barrières et les freins et proposer des ouvrages en « braille » pour les élèves malvoyants, par exemple.

3.6. L'expérimentation de « Biblio-connection »

Avec la « Biblio-connection » les enfants sūndi, même à ceux vivant avec handicap, pourront ainsi utiliser les outils de communications habituels et adaptés : souris, joysticks, trackball, contacteurs afin de naviguer au milieu des livres numériques projetés sur des écrans. Les contrôles gestuels seront effectués grâce à une « kinect » qui permet de filmer et de saisir les gestes des enfants. Cette plateforme permet un travail liant un public mixte d'enfants porteurs de handicap ou non via un outil ludique. L'environnement numérique, les *designs* et le contenu des ouvrages étant spécifiquement étudiés pour les plus jeunes, cela permet une projection de tous dans ce « jeu » qui est, en réalité, bien plus.

Conclusion

Dans l'espace sūndi de la République du Congo, les opportunités d'implantation, de création, d'administration et de numérisation des centres de lecture publique se posent encore avec acuité. Les espoirs suscités par la création de la bibliothèque nationale - d'où naquirent les centres de lecture publique - ont malheureusement connu un échec cuisant : des espaces de faible valeur culturelle s'y sont développés. Certes, la percée de l'outil informatique dans la vie professionnelle, les perspectives de normalisation des techniques de gestion documentaires et le regain d'intérêt par les pouvoirs publics pour la culture peuvent le « rebooster » ou le « relooker ». Les potentialités s'y prêtent pour créer des centres de lecture véritablement tournés vers l'avenir et capables de rivaliser avec ceux d'autres espaces culturels du pays. Aussi, les services innovants, balbutiants, s'ils sont bien développés pourraient répondre à de nouveaux besoins, à de nouvelles attentes des usagers. Les spécialistes moderniseront l'offre, la repenseront en profondeur et signaleront un changement de paradigme, une mutation du modèle. Le bibliothécaire quant à lui repenserait ses missions. Il trouve dans la relation de service une fonction plus relationnelle et plus intellectuelle, axée sur la médiation, la production de contenus, la formation et la maîtrise des technologies.

Mais plutôt que d'une transformation radicale du modèle des centres de lecture publique, l'on pourrait parler d'indices qui dessinent les contours d'une mutation amorcée, mais loin d'être abouties : les centres de lecture publique ou bibliothèques hybrident, deviendront participatifs, plus conviviaux et proposeront une offre individualisée. En tout état de cause, il faut créer un nouvel environnement socioculturel où le livre, sous toutes ses formes, resterait le compagnon le plus fidèle des lecteurs sündi.

Bibliographie

- ACCART Jean-Philippe, *La médiation à l'heure du numérique*, Paris, Cercle de La Librairie, 2016, 172 p., (Coll. Bibliothèques).
- BAYELE-GOMA Ruthin, *La Gestion scientifique de l'information écrite par les Bibliothèques francophones africaines : « La République du Congo au seuil des bibliothèques nationales numériques » : 20ème Colloque international de Bibliologie, science de la communication écrite, Brazzaville (17-21 décembre 2007)*, Brazzaville, 2007.
- BELKAÏD Nadia, ZOHRA Guerraoui, « La transmission culturelle : le regard de la psychologie interculturelle », in *Empan* 2003, vol. 3, n°51, p. 124-128.
- BOLY Vincent, *Ingénierie de l'innovation : organisation et méthodologies des entreprises innovantes*, Paris, Éditions Hermes Sciences, Paris, 2004.
- GREEN André et KENERBERG Otto, *L'Avenir d'une illusion*, Paris, PUF, 2000, (Coll. Petite bibliothèque de psychanalyse).
- JACQUINET Marie-Christine, *Créer des services innovants : stratégies et répertoires d'actions pour les bibliothèques publiques*, Villeurbanne, Presses de l'Enssib, 2011. (Coll. La boîte à outils ; 23).
- KIMBALLY KAKY G., VOUMBO Y., GOMBET T., (et al.). « Étude sur la prévalence de la consommation de l'alcool et du tabac à Brazzaville », in *Cardiologie Tropicale – Tropical Cardiology*. 2011, vol. 33, n° 129.

- LEMPOUA Jean-Norbert, *Les fondements culturels et la promotion de la lecture en Afrique noire : mémoire*, Villeurbanne : Ecole Nationale Supérieure des bibliothèques, 1983.
- MAKOSSO Jean-Félix, « L'informatisation du système d'information documentaire congolais », in *Communication en Question*, n° 3, 2014.
- MAKOSSO Jean-Félix., « La bibliothèque virtuelle à l'Université Marien N'gouabi Congo », in *Revue Perspectives & Sociétés*, vol 6, n°1, 2015.
- MERLAND Michel, *Cours de bibliothéconomie générale donné aux élèves de la 20^{ème} promotion de l'ENSB*, 1983-1984.
- MIAMBANZILA Georges, *Rapport d'évaluation des bibliothèques en République du Congo*, Brazzaville, 2006.
- MOUSSOKI Jean-Claude, 2015, « République du Congo : les bibliothèques bleues au service du personnel de santé africain », in *A Newsletter from Blue Trunk Library Project/ Projet Bibliothèques bleues*, volume 7, Issue I.
- MOUSSOKI Jean-Claude, *Evaluation des besoins des agents de santé exerçant dans les districts sanitaires et CSS en publications de l'OMS*, Brazzaville, OMS, 2012.
- OTLET Paul, « Le visionnaire de la bibliologie texte extrait du Traité de documentation - Le livre sur le livre. in: *Communication et langages*, n°78, 4^{ème} trimestre 1988.
- TORNATO Laurence, « Services innovants en bibliothèque : retours d'expériences, épisode 3 », in *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2013
- UNESCO, Agence universitaire de la Francophonie, AFD, « Le numérique au service de l'éducation en Afrique », in *Savoirs communs*, 2015, n°17.